PRÉCISIONS - NUMÉRO D'ADHÉSION OU NUMÉRO DE PERSONNE-RESSOURCE

Quelle est la différence entre un numéro d'adhésion et un numéro de personne-ressource au CCC?
La réponse est simple : une adhésion payée!

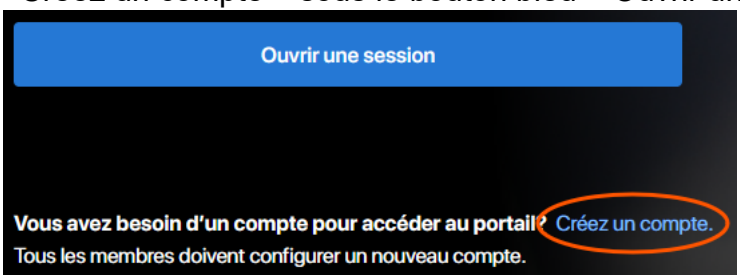
Bien que l'adhésion au CCC présente de nombreux avantages et contribue à renforcer la voix de la communauté des chiens de race pure, elle n'est pas obligatoire pour occuper certaines fonctions exécutives au sein du club. La politique du CCC stipule que le(la) président(e) et le(la) vice-président(e), ainsi que l'un(e) des secrétaires et/ou trésoriers(ères), doivent être membres en règle du CCC et résider au Canada.

Si le club compte des membres occupant des postes de direction qui ne souhaitent pas devenir membres du CCC et que cela n'est pas requis pour leur poste, ils doivent tout de même être en règle avec le CCC et fournir des coordonnées valides et à jour au CCC afin qu'ils soient inscrits dans les dossiers du club. Voici comment procéder :

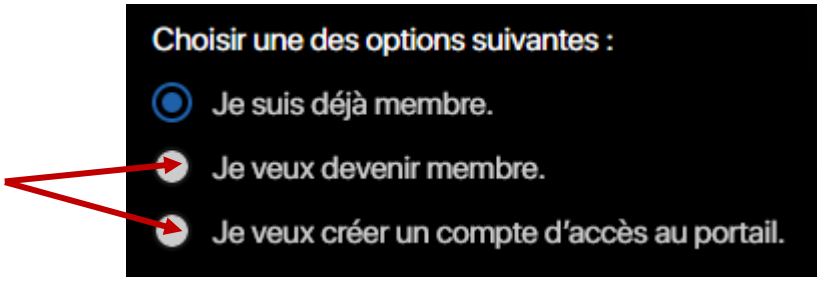
Rendez-vous sur le site Web public du CCC à l'adresse www.ckc.ca et cliquez sur le bouton rouge « Ouvrir une session » dans le coin supérieur droit.



Ensuite, cliquez sur « Créez un compte » sous le bouton bleu « Ouvrir une session » :



L'écran suivant vous permet de choisir entre devenir membre ou simplement créer un compte :



Entrez vos coordonnées, validez, et un numéro individuel de personne-ressource du CCC sera généré!

Droits d'auteur 2025 © Le Club Canin Canadien MC